

Direction : Direction Financière

Service Gestionnaire

REF : GEST2006001

OBJET : Convention générale Ville / OPHLM, mise à disposition de locaux OPHLM à la Ville d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération en date du 4 mai 1993 approuvant la convention générale entre la Ville et l'OPHLM pour la mise à disposition de locaux par ce dernier à titre gratuit ou onéreux,

Vu la nouvelle liste mise à jour, en date du 4 janvier 2006, à annexer à la convention générale de mise à disposition,

Vu le budget municipal,

A l'unanimité, Monsieur Gérard DEL MONTE n'ayant pas participé au vote.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Adopte la nouvelle liste mise à jour au 4 janvier 2006, à annexer à la convention générale de mise à disposition de locaux par l'OPHLM à la Ville d'Aubervilliers pour ses différentes activités.

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,